

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 20 Avril, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : THEVENET André (Pouvoir à DONGUY Roger), FERRARIS Pierre (Pouvoir à GEROLT Didier), DANJEAN Catherine (Pouvoir à BERNARD CECILLON Martine), CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothee, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT « LES GUIBLANCHES 3 » ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT A ROMENAY – PHASE 2 – EUDE DES OFFRES SUITE A LA REUNION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

- a décidé à l'unanimité de retenir les offres des entreprises suivantes :

- **LOT 1 : Aménagement du Lotissement « Les Guiblanches 3 »** : SAS PIQUAND TP – 39160 SAINT AMOUR avec une offre comme suit :

<i>Montant HT tranche ferme</i>	<i>Montant HT tranche conditionnelle</i>	<i>Montant TOTAL HT</i>	<i>Montant TOTAL TTC</i>
70 778.40 €	24 856.55 €	95 634.95 €	114 761.94 €

- **LOT 2 : Travaux d'assainissement** : SAS PIQUAND TP – 39160 SAINT AMOUR avec une offre comme suit :

<i>Montant TOTAL HT</i>	<i>Montant TOTAL TTC</i>
160 195.67 €	192 234.80 €

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les marchés correspondants et passe la commande.

- dit que les crédits correspondants ont été prévus respectivement au budget Lotissement « Les Guiblanches 3 » 2017 et au budget Assainissement 2017.

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – MARCHÉ DE TRAVAUX – EXTENSION DE LA SALLE DES FETES ET CREATION D'UNE SALLE D'EVOLUTION – AVENANT N°1 EN PLUS-VALUE POUR TRANSFORMATION D'UNE FENETRE EN PORTE – LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – ENTREPRISE PEDRINIS – 71000 MACON (Plus-value d'un montant de 1121.17 € HT)

- a donné à l'unanimité un accord de principe sur les travaux en attente d'éléments complémentaires pour valider l'avenant.

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE – DRI : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD 12 (Rond-point)

➤ AVANT-PROJET POUR ETUDE

- a décidé à l'unanimité de retenir l'avant-projet d'aménagement d'un giratoire dans l'agglomération de Romenay RD 12 pour un coût estimatif prévisionnel de 63 475.00 € HT soit 76 170.00 € TTC (hors maîtrise d'œuvre + coût de déplacement des réseaux et de l'éclairage public).

➤ DEMANDES DE SUBVENTIONS (AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ET DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE)

- a décidé, à l'unanimité, dans le cadre de ce projet d'aménagement d'un giratoire sur la RD 12 de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre des amendes de police et une subvention auprès du sénateur Jean-Paul EMORINE au titre de son enveloppe parlementaire.

- donne pouvoir à M. le Maire afin d'établir les dossiers de demandes de subventions correspondants sur la base de l'avant-projet retenu.

➤ MISSION TOPOGRAPHIQUE ET MAITRISE D'ŒUVRE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

- a décidé à l'unanimité d'effectuer une consultation d'entreprises, selon la procédure du M.A.P.A., afin de retenir un bureau d'études pour ce projet.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette consultation.

JURY D'ASSISES : CONSTITUTION DU JURY POUR 2018 PAR TIRAGE AU SORT SUR LA LISTE ELECTORALE

- a procédé au tirage au sort de 3 personnes inscrites sur la liste électorale, à savoir :

- Mme MOREL épouse LOISY Ginette - 588, Route des Râclés - 71470 ROMENAY
- M. BUREAU Jean-Noël – 1091, Route de la Brosse - 71470 ROMENAY
- M. MORIN Claude – 5, Rue des Fossés - 71470 ROMENAY

VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise APAVE SUDEUROPE SAS – 71100 CHALON SUR SAONE d'un montant total annuel de 1705.00 € HT.

- dit que les contrats correspondants seront conclus pour une durée de trois ans à compter du 01.01.2018.

- autorise M. le Maire à valider ladite offre, passer la commande et signer les contrats correspondants.

TRAVAUX DE DEMOUSSAGE SUR LA TOITURE DE LA SALLE DES FETES : ETUDE DE DEVIS

- Mme PICOLLET Marie-Aleth est sortie de la salle et n'a pas pris part à la délibération.
- a décidé, par 15 voix pour, de retenir l'offre de l'entreprise Pascal DEBOST – 71470 ROMENAY d'un montant total de 2250.00 € HT soit 2475.00 € TTC.
- autorise M. le Maire à valider ladite offre et passer la commande.

TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT COMMUNAL « ANCIEN IMMEUBLE FOSSURIER » (Cause dangerosité) : ETUDE DE DEVIS

- Mme PICOLLET Marie-Aleth est sortie de la salle et n'a pas pris part à la délibération.
- a décidé, par 14 voix pour et 1 abstention, de retenir l'offre de l'entreprise SAONE & LOIRE CONSTRUCTION – 71470 ROMENAY d'un montant total de 3280.00 € HT soit 3936.00 € TTC.
- autorise M. le Maire à valider ladite offre et passer la commande.

PROJET DE LOCATION D'UNE NACELLE TELESCOPIQUE : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise SARL LOCACBA – 71500 BRANGES d'un montant total de 570.00 € HT soit 684.00 € TTC.
- autorise M. le Maire à valider ladite offre et passer la commande.

PROJET DE CHANGEMENT DES RIDEAUX STORES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise STORE-DISCOUNT.COM (Site internet) d'un montant total de 292.27 € HT soit 350.72 € TTC.
- autorise M. le Maire à valider ladite offre et passer la commande.

MUSEE DE LA FERME DU CHAMP BRESSAN : PROJET DE RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CDD POUR LA SAISON 2017

- a décidé à l'unanimité, de recruter M. LIARD Stéphane en qualité d'Adjoint du Patrimoine non titulaire en CDD du 11.05.2017 au 30.10.2017 inclus afin d'exercer les fonctions d'agent saisonnier au sein du Musée du Terroir situé dans la Ferme du champ Bressan.
- autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent et à signer le contrat s'y rapportant.

DEMANDE DE LOCATION DU LOCAL COMMUNAL SITUE « RUE DES QUARTIERS » - 1^{ER} ETAGE : BAIL A COMPTER DU 01.05.2017

- a décidé à l'unanimité de louer à l'association « ECOLE DAO FENG SHENG LA VOIE DU PHENIX » représentée par son secrétaire M. MAUREL Frédéric – 71470 ROMENAY – une partie du bâtiment communal situé « Rue des Quartiers » (1^{er} étage uniquement) pour une période de 12 mois allant du 01.05.2017 au 30.04.2018 afin d'y entreposer du matériel de sport.
- a fixé le loyer à 70 € par mois.
- autorise M. le Maire à signer le bail s'y rapportant.

CONVENTION DE PRESTATIONS INFORMATIQUES AVEC LE SYNDICAT AGEDI : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2017-039 DU 30.03.2017

- a décidé à l'unanimité de retirer sa délibération n°2017-039 en date du 30.03.2017.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par l'EARL LIGEROT pour l'extension d'une stabulation sur sa propriété située « 262, Route de L'Etang Neuf – Le Petit Mollard ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par la SCI METY représentée par Mme Sylvie ANSTETT pour la reprise du ravalement d'une partie de la façade du bâtiment sur sa propriété située « 312, Route de Sermoyer ».
- a pris connaissance de la demande de permis de démolir déposée par M. BRODEUR Alain pour la démolition totale d'une dépendance sur sa propriété située « 2850, Route de Dompierre ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- des modalités de tenue du bureau de vote les dimanches 23 avril et 07 mai 2017
- du courriel du Président de la Communauté de Communes Terres de Bresse relatif à la volonté des élus de Sainte-Croix de rejoindre la Communauté de Communes de Louhans
- du courrier de la Préfecture de S. et L. relatif au permis de construire qui a été accordé à la SEMCODA pour la construction de 18 logements au lieudit « Les Benoîts »
- de la notification par la Cour Administrative d'Appel de Dijon d'une ordonnance de référé en date du 14.04.2017 rendue par le juge des référés dans l'instance HENDRIKC c/Département de S. et L.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

